
**PROCES VERBAL REDUIT
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 JUIN 2021**

Séance du Conseil Municipal du mardi 29 juin 2021.

Le vingt-neuf juin deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt-trois juin deux mille vingt et un s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, Mme Sylvie GUIGON, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREFKO, M. Philippe HOGOMMAT, Adjointes au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Armandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON (Absente délibération n°103.06.2021), Mme Christelle BENDADDA (Absente délibération n°104.06.2021), M. Mickaël MARC, M. Guillaume GINGUENE, Mme Coline OLIVIER, Mme Laura BELLOIS, Mme Barbara LEVESQUE, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DRANDRIMONT	à	M. Claude MATHON
Mme Virginie THERIZOLS	à	M. Jean-Yves CAILLAUD

ABSENTS :

M. Laurent BOULA
M. Nassim KERBACHI

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Sylvie GUIGON

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 32.

**100.06.2021 FINANCES
COMPTE DE GESTION 2020**

Approuvé à la majorité, abstention du groupe de l'opposition « Réussir Osny » le compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2020 du budget principal de la commune, arrêté comme suit :

-	Résultat de fonctionnement 2019 :	6 228 919,78
	o Dont reporté en fonctionnement en 2020 :	2 482 993,33
-	Résultat de fonctionnement 2020 :	3 442 639,00
	<u>Résultat de fonctionnement cumulé :</u>	<u>5 925 632,33</u>
-	Résultat d'investissement 2019 :	- 3 042 234,84
-	Résultat d'investissement 2020 :	1 810 782,46
	<u>Résultat d'investissement cumulé :</u>	<u>- 1 231 452,38</u>

101.06.2021 FINANCES
COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Adopte à la majorité, 1 vote contre (M. Benseddik) et 1 abstention (Mme Martinez) du groupe de l'opposition « Réussir Osny » le compte administratif de la commune de l'exercice 2020, les résultats du compte administratif 2020 sont arrêtés comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	18 677 294,14	24 602 926,47	5 925 632,33
Investissement	7 913 595,84	6 682 143,46	-1 231 452,38
Total compte administratif	26 590 889,98	31 285 069,93	4 694 179,95
Restes à réaliser	2 315 648,15	102 669,00	-2 212 979,15
Total cumulé après intégration	28 906 538,13	31 387 738,93	2 481 200,80

102.06.2021 FINANCES
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

Décide à la majorité, abstention du groupe de l'opposition « Réussir Osny » d'affecter en réserve (compte 1068 en recettes d'investissement), une partie de l'excédent de la section de fonctionnement en couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant total de 5 675 632,33€ se décomposant comme suit :

- un montant de 1 231 452,38 € en couverture du déficit de la section d'investissement,
- un montant de 2 212 979,15 € en couverture du besoin de financement du solde des restes à réaliser,
- un montant de 2 231 200,80 € en autofinancement de la section d'investissement,

Décide à la majorité, abstention du groupe de l'opposition « Réussir Osny » de reporter le solde de l'excédent de la section de fonctionnement pour un montant de 250 000 € (chapitre 002-recettes). De reprendre le résultat d'investissement 2020 en dépense au chapitre 001 pour un montant de 1 231 452,38 €.

103.06.2021 FINANCES
DECISION MODIFICATIVE DE LA COMMUNE N° 1 VALANT BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Adopte à la majorité, 1 vote contre (M. Benseddik) et 1 abstention (Mme Martinez) du groupe de l'opposition « Réussir Osny » la décision modificative n° 1 de la commune valant budget supplémentaire qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 4 880 595,50 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 4 880 595,50 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 252 597,02 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 252 597,02 €

104.06.2021 FINANCES/REGIES
SERVICES A LA POPULATION – QUOTIENTS FAMILIAUX COMMUNAUX 2021-2022

Approuve à l'unanimité la grille des quotients familiaux, à l'identique de l'année 2020/2021, s'établit comme suit :

Tranche 1	0€ à 283€
Tranche 2	284€ à 365€
Tranche 3	366€ à 446€
Tranche 4	447€ à 528€
Tranche 5	529€ à 587€

Tranche 6	588€ à 620€
Tranche 7	621€ à 833€
Tranche 8	834€ et plus

Cette grille s'applique à l'ensemble des activités : scolaires, périscolaires, danse, musique, jeunesse, sports, ainsi qu'aux séjours jeunesse et vie des quartiers. Les quotients familiaux s'appliquent également au portage à domicile des plateaux repas et transport des personnes âgées.

105.06.2021 FINANCES

TARIFS 2021-2022 DES ACTIVITES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES, MUSIQUE, DANSE, JEUNESSE, SPORTS ET VIE DES QUARTIERS

Approuve à l'unanimité les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2021 (reconduction à l'identique) des services scolaires, périscolaires, musique, danse, jeunesse, sports et vie des quartiers.

106.06.2021 FINANCES/REGIES

SERVICES A LA POPULATION – REGLEMENT INTERIEUR DE LA TARIFICATION 2021-2022

Approuve à l'unanimité le règlement intérieur de la tarification concernant les activités proposées par la ville pour l'année scolaire 2021-2022.

107.06.2021 RESSOURCES HUMAINES

PROTOCOLE ACCORD JOURS DE REDUCTION DE TEMPS DE TRAVAIL

Abroge à l'unanimité la délibération « Accord cadre relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail » en date du 14 décembre 2001 et la délibération relative à la journée solidarité en date du 17 décembre 2004, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Approuve à l'unanimité le protocole d'accord sur les jours de réduction du temps de travail, qui s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2022.

108.06.2021 RESSOURCES HUMAINES

STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - GRATIFICATION

Approuve à l'unanimité la modification de l'article 1 et 2 de la délibération n°2011-98 du 23 septembre 2011.

109.06.2021 RESSOURCES HUMAINES

CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Approuve à la majorité, abstention du groupe de l'opposition « Réussir Osny » les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

Postes à créer à compter du 1^{er} septembre 2021

- 1 emploi permanent d'agent d'entretien polyvalent à temps complet sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique
- 1 emploi permanent de gestionnaire administrative à l'école de musique à temps non complet à 30h/35h sur les grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs
- 1 emploi permanent d'agent de maintenance du patrimoine de voirie à temps complet sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique
- 1 emploi permanent de psychologue à temps non complet 16h/35h sur le grade de psychologue

- 1 emploi permanent de professeur de danse à temps non complet 6h/20h sur les grades du cadre d'emploi d'assistant d'enseignement artistique
- 1 emploi permanent de professeur de danse assurant la responsabilité de l'école de danse à temps complet sur les grades du cadre d'emploi d'assistant d'enseignement artistique
- 1 emploi permanent de référente famille à temps complet sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint d'animation et sur les grades du cadre d'emploi d'animateur et du cadre d'emploi d'adjoint d'animation
- 1 emploi permanent à temps complet de gardien de police municipal sur les grades de de brigadier-chef principal et de gardien-brigadier

Postes à supprimer au 1^{er} septembre 2021 :

- 1 emploi permanent d'agent d'entretien polyvalent à temps non complet à 30h/35h sur le grade d'adjoint technique
- 1 emploi permanent de gestionnaire administrative à l'école de musique sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent d'agent de maintenance du patrimoine de voirie à temps complet sur le grade d'adjoint technique
- 1 emploi permanent de psychologue à temps non complet 13h45/35h sur le grade de psychologue
- 1 emploi permanent de professeur de danse à temps non complet 2h45/20h sur les grades du cadre d'emploi d'assistant d'enseignement artistique
- 1 emploi permanent de professeur de danse à temps non complet 3h45/20h sur les grades du cadre d'emploi d'assistant d'enseignement artistique
- 1 emploi permanent de professeur de danse assurant la responsabilité de l'école de danse à temps non complet 19h45/20h sur les grades du cadre d'emploi d'assistant d'enseignement artistique
- 1 emploi permanent à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi permanent à temps complet d'un agent de police municipal sur le grade de gardien-brigadier

110.06.2021 AFFAIRES JURIDIQUES

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR SIEGER A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Décide à l'unanimité de confirmer la désignation de Monsieur Michel PICARD pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

111.06.2021 AFFAIRES JURIDIQUES

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE – SMDEGTVO.

Approuve à l'unanimité les statuts modifiés.

112.06.2021 URBANISME

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) – TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNEE 2022

Décide à l'unanimité d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2022, les tarifs de la taxe locale sur la publicité (TLPE) sur le territoire de la commune selon les modalités suivantes :

DÉSIGNATION	TARIFS 2022 (prix au m ²)	
	NN ¹	N ²
DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRÉENSEIGNES		
Dispositifs publicitaires dont la superficie est égale ou inférieure à 50 m ²	21.40 €	64.20 €
Dispositifs publicitaires dont la superficie est supérieure à 50 m ²	42.80 €	128.40 €
Pré-enseignes dont la superficie est égale ou inférieure à 50 m ²	21.40 €	64.20 €
Pré-enseignes dont la superficie est supérieure à 50 m ²	42.80 €	128.40 €

ENSEIGNES	
Les enseignes (<i>non scellées au sol</i>) dont la somme des superficies est inférieure ou égale à 12 m ² .	EXONÉRATION
Enseignes dont la somme des superficies est inférieure ou égale à 7 m ² .	EXONÉRATION
Enseignes scellées au sol dont la somme des superficies est supérieure à 7 m ² et inférieure ou égale à 12 m ² .	21.40 €
Toutes les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ² .	42.80 €
Toutes les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 50 m ² .	85.60 €

113.06.2021 PATRIMOINE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT HABILITANT LA CACP DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Approuve à l'unanimité la convention habilitant la CACP dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.

114.06.2021 PREVENTION SPECIALISEE ET FINANCIER

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - VILLE D'OSNY - ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (SAUVEGARDE 95)

Approuve à l'unanimité la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Sauvegarde 95 ».

Décide à l'unanimité de verser une subvention pour l'année 2021 d'un montant de 7 000 € dont le versement se fera en une seule fois.

115.06.2021 JEUNESSE

MODIFICATION DE LA CHARTE ET DU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES (CMJ)

Approuve à l'unanimité la reconduction du Conseil Municipal de Jeunes.

Approuve à l'unanimité les modifications de la charte, du règlement intérieur et de la fiche technique.

116.06.2021 JEUNESSE

MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE

Approuve à l'unanimité les modifications des conditions d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile ainsi que ses modalités techniques et financières.

Décide à l'unanimité de fixer le montant de cette bourse à 800 euros par bénéficiaire, dans la limite des crédits qui seront inscrits chaque année au budget, et autorise les candidatures à partir de 16 ans ainsi que celles des personnes qui auraient déjà obtenu leur examen théorique.

117.06.2021 JEUNESSE

MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES BOURSES BAFA

Approuve à l'unanimité les modifications des conditions d'attribution des bourses BAFA d'un montant de 250 euros par jeune pour l'année en cours selon les conditions d'attribution.

Décide à l'unanimité d'accepter les candidatures des 17-25 ans Osnysois.

118.06.2021 JEUNESSE
CRÉATION D'UNE STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE

Décide à l'unanimité d'autoriser la création d'une structure information jeunesse à Osny à compter du 1^{er} septembre 2021.

119.06.2021 CULTUREL
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE PASS CULTURE

Approuve à l'unanimité la convention de partenariat avec la société PASS CULTURE.

120.06.2021 CULTUREL
REGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS ILLUMINES DE LA VILLE D'OSNY

Approuve à l'unanimité le règlement du concours des maisons et balcons illuminés de la ville.

121.06.2021 CULTUREL
TARIF DE VENTE DU LIVRE SUR L'HISTOIRE DE L'HÔTEL DE VILLE

Approuve à l'unanimité le tarif de vente du livre sur l'histoire de l'hôtel de ville à 10 €.

122.06.2021 PETITE ENFANCE
MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

Adopte à l'unanimité le nouveau règlement intérieur des structures petite enfance à compter du 1^{er} septembre 2021.

123.06.2021 AFFAIRES GENERALES
ADOPTION DU PACTE DE GOUVERNANCE DE LA CACP

Donne un avis favorable à l'adoption du projet de pacte de gouvernance par le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

124.06.2021 FINANCES
APUREMENT DU COMPTE 1069 DANS L'OPTIQUE DU PASSAGE A LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

Décide à l'unanimité d'autoriser l'apurement du compte 1069 par une opération d'ordre semi-budgétaire (mandat au compte 1068) pour un montant de 55 444.97 euros. Les crédits sont prévus au budget en cours.

125.06.2021 FINANCES
CESSION PAR L'INTERMEDIAIRE DU SITE WEBENCHERES D'UN VEHICULE IMMATICULE AL 399 WJ

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à conclure définitivement la vente du véhicule immatriculé AL 399 WJ réalisée via la plateforme Webenchères pour un montant de 6556 euros et à signer tous documents afférents à ladite vente.

126.06.2021 RESSOURCES HUMAINES

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU SERVICE DU SECRETARIAT GENERAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY PONTOISE (CACP) POUR LA MISE EN CONFORMITE DU REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD) ENTRE LA CACP ET SES COMMUNES ADHERENTES

Approuvé à l'unanimité les termes de la convention de mise à disposition partielle du service du Secrétariat Général entre la CACP et les communes de Boisemont, Cergy, Courdimanche, Eragny-Sur-Oise, Jouy Le Moutier, Maurecourt, Neuville sur Oise, Osny, Pontoise, Puiseux-Pontoise, Saint Ouen l'Aumône, Vauréal.

127.06.2021 AFFAIRES GENERALES

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales n°047.04.2021 à 082.05.2021.

Fait à Osny, le 30 juin 2021



Le Maire,


Jean-Michel LEVESQUE

